

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2015

L'an deux mille quinze et le dix-sept octobre, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du conseil municipal : 12 octobre 2015.

Présents : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Christian REGAL, Madame Catherine CHARLES ALFRED, Madame Frédérique ANORGA, Monsieur Charles BENOIT, Monsieur Jean Pierre DER SARKISSIAN, Madame Martine LOISEL, Monsieur Martial DUMONT, Monsieur Gerard THERON, Madame Patricia LAMI, Madame Stephanie GUEMMI, Monsieur Alexandre MATRAS.

Absents excusés représentés : Monsieur Pierre SAROUL à Monsieur Martial DUMONT, Mademoiselle Virginie SEDYKH à Monsieur Olivier DEVRON et Madame Maureen LEAL à Madame Catherine CHARLES ALFRED.

Absents excusés non représentés : néant.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian REGAL.

La séance est ouverte à 11h00

Monsieur le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 31 juillet 2015. Le procès-verbal de la séance du 31 juillet 2015 n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal et est approuvé à l'unanimité.

1) Commande groupée papier Etat Civil 2015

Monsieur le Maire informe que la commune a passé une commande groupée de papier d'Etat Civil avec les communes ci-dessous afin de limiter les frais de gestion et de port.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un titre de recettes sera émis à chaque commune afin de facturer les sommes dues.

La facture d'un montant de 79,82 euros est répartie de la manière suivante :

- Coupru	8,98 euros	- Domptin	10,96 euros
- Chézy/Marne	5,38 euros	- Montreuil aux Lions	7,56 euros
- Villiers Saint Denis	15,46 euros		

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne pouvoir au Maire afin de signer tous les documents nécessaires.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

2) Convention d'adhésion au service médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de reconduire l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion par convention.

Le service se décline sous trois missions :

- La surveillance médicale des agents,
- L'action sur le milieu professionnel,
- La mise en place de la cellule d'Etude sur le Reclassement et le Maintien dans l'Emploi (CERME).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de reconduire la convention auprès du Centre de Gestion pour le service de médecine professionnelle et préventive uniquement pour la surveillance médicale des agents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

3) Occupation de voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur Jérémy CULEUX demandant l'installation d'un commerce de restauration ambulant sur le domaine public le mercredi soir à Montreuil aux Lions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte l'installation d'un commerce de restauration ambulant sur le domaine public à compter du 01 octobre 2015.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

4) Classement sonore de l'Arrondissement de Château-Thierry et Laon

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier reçu de la Préfecture de l'Aisne, concernant le projet de révision de l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2003 relatif au classement sonore des voies routières de la commune supportant un trafic supérieur à 5 000 véhicules/jour.

Conformément à l'article R571-39 du code de l'environnement, le projet de classement doit être préalablement soumis, pour avis, aux communes concernées par les secteurs affectés par le bruit situés au voisinage de l'infrastructure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 pour et 2 abstentions, émet un avis favorable au projet.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2 (Madame Frédérique ANORGA et Mademoiselle Virginie SEDYKH)

Refus : 0

5) Choix entreprise - Travaux Rue de Pisseloup

Monsieur le Maire informe que la commune de Montreuil aux Lions a lancé un Appel d'Offres concernant les travaux de la Rue de Pisseloup. Lors de l'ouverture des plis, l'entreprise RVM a été sélectionnée pour un montant de 163 814.50 € HT. Monsieur le Maire propose de valider le choix de la commission d'Appel d'Offres. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de l'entreprise RVM.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

6) USED A - Remplacement EP H12 - Suite accident

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'USED A envisage le remplacement de l'éclairage public H12, suite à un accident.

Le coût total des travaux s'élève à 1 920.99 € HT.

En application des statuts de l'USED A, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de : 1 920.99 € HT.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir ouï l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- S'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

7) Réalisation d'un contrat de Prêt d'un montant total de 21 300€ auprès de la Caisse des dépôts et Consignations pour le préfinancement des attributions du Fonds de compensation pour le FCTVA

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'objet susvisé, délibère pour la financement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligible au dispositif du FCTVA, Monsieur le Maire est invité à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé de deux lignes du prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales du prêt sont les suivantes :

- Montant maximum du prêt : 21 300 €
- Durée d'amortissement : 15 mois
- Dates des échéances en capital de chaque ligne du prêt :
 - Ligne 1 du Prêt : Décembre 2016
 - Ligne 2 du Prêt : Avril 2017
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %
- Amortissement : in fine
- Typologie Gissler : 1 A

A cet effet, le Conseil Municipal autorise son Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

8) Elaboration Agenda d'Accessibilité Programmée

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspondant à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la Préfecture.

La commune s'est engagée à rendre accessible l'ensemble des bâtiments et I.O.P. communaux.

Cette opération importante n'est terminée pour le 01 janvier 2015 comme le prévoit la loi du 11 février 2005.

La commune a élaboré un Agenda d'Accessibilité pour se mettre en conformité et d'ouvrir l'ensemble des locaux à tous.

Cet agenda va comporter un descriptif des bâtiments, les autorisations de travaux, les éventuelles demandes de dérogation, le phasage annuel des travaux et leurs financements.

Ils vont permettre d'échelonner les travaux sur 3 ou 6 ans selon les cas.

Cet agenda sera déposé en Préfecture avant le 27 septembre 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'élaboration d'un ou plusieurs Agendas d'Accessibilité pour finir de mettre en conformité des locaux,
- Autorise le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

9) Création poste d'Adjoint Administratif 2ème Classe

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet afin de renforcer le service administratif ainsi que la gestion de L'Agence Postale Communale,

Le Maire propose à l'assemblée,

* La création d'un emploi, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire.

* L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente de la grille indiciaire du grade Adjoint Administratif 2ème classe

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 janvier 2016.

Filière : Administrative,

Emploi : Secrétaire

Grade : Adjoint Administratif 2ème classe	- ancien effectif : 7
	- nouvel effectif : 8

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Informations diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la mairie sera fermée pendant les vacances de Noël le samedi 26 décembre 2015 et le samedi 02 janvier 2016.

Bulletin Municipal : Sa parution n'étant pas réalisée dans les temps normaux, Monsieur le Maire précise que celui qui va être distribué, sera le dernier sous cette forme.

Monsieur le Maire informe que l'Association SAGES, organise à la salle polyvalente le Samedi 31 octobre 2015 une soirée Halloween.

Monsieur le maire informe qu'une bourse aux vêtements aura lieu le week-end du 21 et 22 novembre 2015 et un LOTO aura lieu le samedi 28 novembre organisé par SAGES.

Les élections Régionales se tiendront les dimanches 6 et 13 décembre 2015.

Le colis des anciens sera distribué le samedi 12 décembre 2015.

Le marché de Noël organisé par SAGES se tiendra les 19 et 20 décembre 2015.

Monsieur DUBOIS demande la position de la Communauté de Communes pour la fusion avec les autres Communautés de Communes du Sud de l'Aisne.

Les élus se sont prononcés pour rester seuls, comme l'autorise la loi, pour les communautés de plus de 15 000 habitants. (29 pour rester seul, 8 pour aller avec les autres, 5 blancs et nuls).

Nous avons demandé à plusieurs reprises de recevoir des simulations de la fiscalité en cas de fusion et nous n'avons pas à ce jour les éléments.

Notre communauté offre de très nombreux et bons services à la population, de la petite enfance aux personnes âgées. Et cela depuis très longtemps, avec une fiscalité "douce", une gestion rigoureuse et une situation financière saine.

Les choses peuvent encore évoluer, mais on peut espérer que le choix des élus sera respecté.

Monsieur CORDIER évoque la cartographie des cours d'eau. Monsieur le maire dit avoir bien reçu son courrier, il y a 2 jours, qu'il va se renseigner et étudier la situation avec le Conseil.

Il faut effectivement bien étudier et faire la différence entre les cours d'eau permanents et occasionnels.

Monsieur le maire remercie Monsieur CORDIER de l'avoir alerté sur un sujet aussi important.

La séance est levée à 11h30.

Vu par Nous, Olivier DEVRON, Maire de la commune de Montreuil-aux-Lions, pour être affiché le 22 octobre 2015, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Olivier DEVRON

